

Québec Bourse Inc.
C.P. 414, succursale B, Montréal , Québec , H3B 3J7
Tél 438.394.7328
ldoyle@quebecbourse.com
www.quebecbourse.com



Le 15 juillet 2016

Par courriel

Catherine De Giusti
Conseillère juridique, Bourse de Toronto
The Exchange Tower
130 King Street West
Toronto (Ontario) M5X 1J2

Objet : Projet de modifications du Guide à l'intention des sociétés de la TSX (le « Guide »).

Madame,

La présente lettre fait suite à l'appel de commentaires publié par la Bourse de Toronto (« TSX ») le 26 mai 2016.

Québec Bourse est une nouvelle association regroupant des sociétés québécoises cotées en bourse ainsi que diverses firmes de professionnels impliquées auprès des sociétés cotées. En date de ce jour, Québec Bourse compte plus de 70 membres dont des entreprises de tous les secteurs et de tailles diverses inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX.

Tout comme la TSX, nous sommes d'accord avec le principe de base selon lequel il est important de créer un environnement où l'accès à l'information importante est facilité pour l'investisseur. L'investisseur au détail, bien que représentant un élément important dans l'écosystème du financement des entreprises, a souvent des moyens plus limités que les grands investisseurs institutionnels quand il est question d'accéder à de l'information importante. Par contre, il est tout aussi important d'éviter aux émetteurs cotés des obligations supplémentaires qui résultent en une duplication de l'information déjà disponible.

Dans ce contexte, nous sommes d'opinion qu'il est primordial pour la TSX d'initier avec les autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») un dialogue menant à une refonte des obligations de divulgation prenant en considération les outils technologiques disponibles aux émetteurs et investisseurs. Il faut également éviter la multiplication des sites considérés « officiels » par les investisseurs.

De plus, nous recommandons à la TSX de reporter l'entrée en vigueur des nouvelles obligations jusqu'à ce qu'une solution globale et efficace soit adoptée et mise en place par les ACVM. Dans l'attente de cette solution globale, nous profitons de l'opportunité qui nous est offerte pour vous faire part de nos commentaires quant au nouvel article 473.

Dans l'éventualité où vous choisissez tout de même, d'aller de l'avant avec ces nouvelles obligations de divulgation sur le site web des sociétés cotées, nous recommandons que tant et aussi longtemps qu'une solution globale n'ait pas été discutée et entendue avec les ACVM, de n'exiger que l'affichage des documents déjà énumérés au *Règlement 51-102 sur l'information continue* (le « Règlement »). En effet, dans sa forme proposée, l'utilisation du terme « notamment » dans le libellé de l'article 473 laisse sous-entendre que des documents additionnels non identifiés sont visés.

De cette manière, les émetteurs n'auraient qu'à continuer à se conformer au Règlement et de rendre disponible sur leur site web en sus de Sedar toute l'information déjà exigée. Ainsi également les émetteurs continueraient de conserver l'opportunité de caviarder certaines informations personnelles ou sensibles au niveau commercial, qui seraient contenues dans les documents qui devront être publiés tant sur Sedar que sur leur site web.

Dans la mesure où la TSX décide d'imposer des obligations d'affichage sur le site web des sociétés, l'évaluation de la qualité de l'affichage devrait continuer d'être prise en charge par les ACVM dans le cadre du Programme d'examen de l'information continue (« PEIC »).

Nous croyons qu'à long terme, l'affichage sur le site web des émetteurs, dans la mesure où il permet aux émetteurs de satisfaire l'obligation réglementaire imposée par les ACVM (et donc viens remplacer l'obligation de déposer sur SEDAR), constitue la solution à préconiser pour réduire le coût de conformité pour les émetteurs tout en facilitant l'accès à l'information importante pour les investisseurs.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question sur la présen

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Doyle', with a stylized flourish at the end.

Louis Doyle,
Directeur général, Québec Bourse Inc.